

www.silvanight.net

Article 1 – ORGANISATION

La SILVANIGHT est une course en orientation semi nocturne organisée par l'association RAID'EURE. Cette association est régie par la loi 1901 et enregistrée à la préfecture de l'EURE sous le numéro de dossier 1-03652.
L'organisation SILVANIGHT est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écartier sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible. Elle appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

L'inscription des équipes est fixée à 30,00 euros.
Elle comprend l'organisation générale de l'épreuve, l'organisation sur le terrain, la mise en place de moyens de sécurité.
Toute équipe doit être constituée de 2 coureurs.
Les coureurs déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.

En cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, grève, épidémie) ou de conditions météorologiques extrêmes (tempête, ...) l'épreuve peut être raccourcie ou annulée afin de garantir la sécurité de tous.

Les coureurs acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'événement.

Article 3 – ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur. Cette police garantit la responsabilité civile des pour les dommages causés aux tiers, dans le cadre de l'application du présent règlement. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de coureurs malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des coureurs.

Les concurrents seront licenciés à la Journée auprès de l'UFOLEP et seront couverts par les garanties incluses dans cette licence.

Il appartient aux coureurs de souscrire une police d'assurance couvrant les frais médicaux, les frais de recherche et de rapatriement.

Ils s'engagent sous leur pleine et entière responsabilité. Ils dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à l'occasion de la SILVANIGHT 2009.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du raid ne pourra être retenue.

Article 4 - COUREURS

Tous les coureurs doivent être âgés de plus de 16 ans le jour de l'épreuve. Un coureur mineur doit obligatoirement être accompagné d'un partenaire majeur, et doit fournir à l'organisation une attestation de ses parents lui autorisant à participer à cette épreuve.

Les équipes doivent toujours être groupées.

Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole.

Tout coureur peut être à tout instant contrôlé par l'organisation et devra porter le matériel obligatoire.

Tous les coureurs doivent respecter le code de la route, et ne bénéficient d'aucune priorité sur les véhicules circulants sur les chaussées. Ils devront lors de la traversée des chaussées se soumettre aux indications des commissaires de course.

L'organisation n'est pas responsable des infractions routières commises par les coureurs.

Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.

Tout coureur atteste être apte à participer à la SILVANIGHT 2009 par le biais d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou à la course d'orientation datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

Ce certificat doit être signé par un médecin et l'original doit être remis à l'organisation et spécifier « en compétition ».

Tout coureur atteste être médicalement apte à participer à la SILVANIGHT et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même, par le biais du certificat coureur.

Tout coureur s'expose à une interdiction de participation à la course, sans indemnisation, en cas de non remise du certificat médical.

Article 5 – COURSE

La SILVANIGHT est une course au score : chaque équipe devra trouver un maximum de balises dans le temps prévu à cet effet (17h00 – 20h45).

Une équipe arrivant après 21h00 sera automatiquement mise hors course et ne sera plus classée. L'ONF gestionnaire de la forêt domaniale interdit l'accès à la forêt après cette limite horaire.

Le secteur de Meudon devra impérativement être libéré à 20h00.

L'unique point de traversée de la D53 est organisé au niveau du carrefour des Jumelage. Si l'équipe sort de la zone de Meudon après 20h00 les balises trouvées dans ce secteur ne seront plus comptabilisées.

La traversée de ce carrefour est neutralisée, pour des raisons de sécurité, pendant 3 min. L'équipe doit traverser ce carrefour conformément au code de la route (dans les passages cloutés, si feu tricolore actif au rouge, sinon après accord des commissaires de course). L'équipe sera bloquée par les commissaires de course pour respecter ce laps de temps. Ce temps

sera récupéré sur l'heure d'arrivée. C'est-à-dire que les équipes qui auront traversé le carrefour dans les 2 sens récupéreront 6 minutes et pourront arriver jusqu'à 20h51 sans pénalité.

Il est formellement interdit de courir et d'emprunter les routes pour automobiles. L'équipe sera immédiatement disqualifiée.

Toute réclamation à la fin de l'épreuve doit être remise, au plus tard 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée. Toute réclamation jugée antisportive par le jury de course, pourra entraîner des pénalités à l'encontre des plaignants. Les réclamations seront jugées par le jury de course qui entendra, s'il le souhaite, les concurrents concernés. Le jury de course veille à l'éthique. Il est seul juge des manquements au règlement. Le jury de course peut sanctionner par des pénalités, toute transgression du règlement. Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toutes autres raisons.

LE CLASSEMENT

Le classement est établi en fonction du nombre de balises trouvées avant 20h45 (20h51 pour les équipes ayant été dans le secteur de Meudon).

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le temps de parcours servira à établir un classement.

Après 20h45 (20h51 pour les équipes ayant été dans le secteur de Meudon) chaque minute entamée retirera une balise pour le total de l'équipe.

Après 21h (pour toutes les équipes y compris celles ayant été dans le secteur de Meudon), l'équipe sera disqualifiée. Seule l'heure de l'organisation est prise comme référence.

Un classement sera fait pour les catégories HOMME, MIXTE, et FEMININE.

L'ABANDON

Tout abandon doit être signalé au contrôleur de la zone d'assistance et aux contrôleurs du CP.

Si pour une raison de force majeure, toute équipe est contrainte à l'abandon en dehors des points de contrôle, il est obligatoire de prévenir immédiatement la Direction de course par téléphone.

Toute équipe qui ne respecte pas cette règle peut être poursuivie pour recherches inutiles et devra s'acquitter des frais engendrés par les recherches.

En cas de secours, toute l'équipe doit attendre l'autorisation de l'organisation avant de repartir.

Une équipe dont un membre a abandonné ne peut poursuivre l'épreuve - hors classement - qu'après accord de l'organisation et sous réserve d'être en possession du matériel nécessaire pour la progression.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra être organisé, à tout moment, par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Toute équipe dont au moins un coureur est déclaré positif au contrôle anti-dopage est disqualifiée.

Toute équipe ou coureur contrôlé positif au contrôle anti-dopage sera déclaré indésirable dans les futures organisations de notre groupe ainsi que dans les courses associées.

LES PENALITES

La liste n'est pas exhaustive :

- | | |
|---|--------------------|
| - Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un coureur | - DISQUALIFICATION |
| - Traversée ou utilisation des routes interdites | - DISQUALIFICATION |
| - Utilisation de moyens de transport ou de matériel non autorisés | - DISQUALIFICATION |
| - Dégradation volontaire de l'environnement | - DISQUALIFICATION |
| - Non-assistance à personne en danger | - DISQUALIFICATION |
| - Abandon d'un équipier. | - DISQUALIFICATION |
| - Equipiers séparés pendant la course | - DISQUALIFICATION |

Article 6 : MATERIEL OBLIGATOIRE

- Une lampe par équipier en état de fonctionner
- Un jeu de piles de rechange pour au moins un des équipiers
- Une couverture de survie par équipe
- Un sifflet par équipe
- Un téléphone portable par équipe et la fiche de secours donnée lors des vérifications (obligation de fournir le numéro du portable et de le laisser en marche durant la course)
- Un bracelet réfléchissant par personne
- Vivres et boissons pour être autonomes pendant 4 heures.
- Une veste imperméable respirant (obligatoire suivant conditions climatiques – précisé au briefing)
- Une veste polaire ou haut chaud (obligatoire suivant conditions climatiques – précisé au briefing)

Article 7 : EQUIPEMENT INTERDIT

- GPS, montre GPS ou tout autre système de positionnement,
- Cartes autres que celles fournies par l'organisation.
- Moyen de télécommunication

Les vérifications pendant la course :

Le jury de course peut décider d'effectuer des vérifications pendant la course. Ces vérifications peuvent avoir différents objectifs liés à la sécurité, au matériel obligatoire, ou à l'aspect médical.

Ces vérifications ne donnent lieu à aucune restitution de temps. Il appartient à l'équipe d'être organisée pour que ce contrôle se déroule rapidement.

Article 8 : LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET GEOGRAPHIQUE

Toute équipe montre son intérêt à l'environnement humain et géographique

Tout coureur doit s'efforcer d'utiliser, parmi les options de cheminement qui se présentent, celle qui semble : la moins dangereuse, la moins gênante pour les propriétés traversées, la plus respectueuse de l'environnement.

Les déchets sont déposés sur les points prévus à cet usage.

Respecter la faune